



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 103 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport présente une série de recommandations en réponse à la demande du Secrétaire général, qui a invité le Conseil consultatif pour les questions de désarmement à envisager une nouvelle vision et de nouvelles approches en matière de désarmement et de maîtrise des armements nucléaires. Dans le contexte de tensions géostratégiques actuel, le Conseil encourage les États à se parler et à trouver des objectifs, des pratiques et un langage communs susceptibles de favoriser la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement nucléaires, invite l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle décisif dans la création d'un environnement favorable, et engage l'opinion publique mondiale à s'investir résolument sur la question. Pendant deux ans, le Conseil a activement réfléchi à quels objectifs clairs et réalistes pourraient susciter les meilleures contributions des parties prenantes en faveur d'une action dynamique, à moyen comme à long terme.

Les armes nucléaires demeurant une menace existentielle pour le monde, le Conseil a souligné que la communauté internationale devait continuer à concentrer son action collective sur la prise de mesures concrètes, ancrées dans une vision commune et partagée renouvelée, qui permettent de parvenir à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires d'une manière vérifiable, irréversible et transparente. Il a également estimé que les armes biologiques et chimiques appelaient une action urgente.

* A/76/150.



Le Conseil considère qu'un moyen crédible et réalisable d'aller de l'avant serait de tirer parti du système de désarmement et de maîtrise des armements en place depuis plusieurs décennies pour : a) préserver et renforcer les traités et accords existants ; b) maintenir et consolider la norme interdisant l'expérimentation, la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires ; c) réduire le rôle des armes nucléaires comme instruments de l'État ; d) analyser les risques de diverses innovations technologiques et leurs effets sur l'aggravation des dangers nucléaires ; e) examiner les technologies nouvelles et émergentes ainsi que les nouveaux domaines de conflictualité potentiels, y compris leurs éventuelles interactions avec les armes nucléaires ; f) accroître les possibilités de mener un dialogue bilatéral, plurilatéral et multilatéral efficace ; g) promouvoir une action vérifiable et irréversible en vue du désarmement nucléaire, chimique et biologique.

Selon le Conseil, la réalisation de ces objectifs nécessite une panoplie d'outils diplomatiques diversifiés et modernes, alliant actions formelles et informelles, menées simultanément par des voies officielles et officieuses et associant de nombreux acteurs de la société civile. Une mobilisation politique renouvelée et un leadership fort sont nécessaires, tout comme un discours convaincant non seulement pour sensibiliser l'opinion publique mondiale aux dangers persistants que représentent les armes de destruction massive mais également pour mobiliser des soutiens en faveur de leur élimination.

En sa qualité de conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil a reçu des informations ciblées sur trois domaines d'activité de l'Institut : le dialogue sur le désarmement nucléaire, la dissuasion nucléaire et la maîtrise des armements stratégiques ; les activités en faveur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ; le désarmement et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il a également examiné les programmes, les activités et les finances de l'Institut, notamment les mesures prises pour renforcer son influence sur les politiques, atteindre la viabilité financière et multiplier ses interactions au niveau mondial. Il a approuvé le rapport du Directeur sur les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2020 ainsi que les projets de programme de travail et de plan financier pour 2022.

I. Introduction

1. En 2021, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu ses délibérations par vidéoconférence. Il s'est réuni pour sa soixante-quinzième session les 4, 9 et 11 février et pour sa soixante-seizième session les 8, 10, 15, 17 et 29 juin. Les deux sessions se sont déroulées sous la présidence de Selma Ashipala-Musavyi (Namibie).

2. À compter de janvier 2020, le Conseil consultatif a entrepris un programme de travail de deux ans établi comme suite à la demande du Secrétaire général, qui l'a invité à envisager une nouvelle vision et de nouvelles approches en matière de désarmement et de maîtrise des armements nucléaires. Plus précisément, le Secrétaire général a demandé aux membres du Conseil de se pencher sur trois grandes questions : a) comment réduire les cloisonnements et élaborer une compréhension commune du lien déstabilisant entre les nouvelles technologies au développement rapide, y compris dans de nouveaux domaines de conflictualité, et les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ; b) comment mobiliser le soutien des États Membres pour redynamiser le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements, en particulier dans le climat international difficile actuel ; c) comment faire en sorte que les actions du système des Nations Unies permettent d'élaborer de nouvelles approches créatives mais praticables pour atteindre l'objectif commun du désarmement nucléaire.

3. En 2020, le Conseil a établi un rapport préliminaire sur les questions susmentionnées (A/75/283) à partir de deux sessions de discussion de fond. On trouvera dans le présent rapport, présenté en application de la résolution 38/183 (O) de l'Assemblée générale, une synthèse des délibérations tenues par le Conseil au cours des quatre dernières sessions et une série de recommandations formulées à l'intention du Secrétaire général. On y trouvera également un compte rendu des activités menées par le Conseil en sa qualité de conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), dont l'approbation du rapport du Directeur de l'Institut (A/76/175).

II. Discussions de fond et recommandations

4. Il y a trois ans, le Secrétaire général, dans son programme de désarmement « *Assurer notre avenir commun* », soulignait le rôle clef du désarmement pour sauver l'humanité et sauver des vies. Ce programme n'a rien perdu de son actualité et de son urgence. Le Conseil se félicite que plusieurs États Membres aient pris l'initiative de défendre ou de soutenir, en collaboration avec des entités des Nations Unies, un ou plusieurs des 40 engagements détaillés dans ce programme en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement.

5. Toutefois, ces actions de collaboration contrastent fortement avec la poursuite de l'effritement et de l'atrophie des instruments, mécanismes et institutions de désarmement, dont les conséquences sont inquiétantes. Ces évolutions témoignent d'un accroissement des divisions et des tensions entre les États. Le Conseil considère que de tels clivages ne devraient empêcher ni la coopération internationale en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement, ni les activités visant à promouvoir le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

6. Dans le cadre de ses réflexions sur une nouvelle vision en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement nucléaires, le Conseil a réfléchi activement à quels objectifs clairs et réalistes pourraient susciter les

meilleures contributions des parties prenantes à une action dynamique, à moyen comme à long terme.

7. Le Conseil a entendu les présentations de spécialistes sur la non-prolifération et le désarmement, sur les technologies nouvelles et émergentes et sur les moyens de tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre des réponses mondiales issues du mouvement de lutte contre les changements climatiques, y compris les façons dont ce mouvement a favorisé la mobilisation du public. Il a examiné ces sujets dans l'optique de formuler des pistes et des recommandations pratiques et concrètes qui permettent de replacer le désarmement nucléaire, biologique et chimique ainsi que la maîtrise des armements au cœur de l'action commune visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et le développement durable.

A. Risques et perspectives dans un environnement sécuritaire mondial en mutation

Situation actuelle et risques en présence

8. Le Conseil consultatif a observé avec inquiétude que l'environnement sécuritaire international actuel demeurerait marqué par une absence de confiance, un recul de la transparence, une prédominance croissante de la compétition sur la coopération et un manque de dialogue. Les vingt dernières années ont été caractérisées par l'intensification des lignes de faille politico-militaires mondiales et régionales au risque de remettre en cause les progrès accomplis pendant la période d'après-guerre froide, notamment le creusement des divergences entre les États quant au respect des obligations juridiquement contraignantes permettant de faire progresser les efforts dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et l'objectif ultime que constitue l'élimination complète des armes nucléaires. Tous les moyens doivent être recherchés en vue de favoriser une sécurité globale et coopérative.

9. Le Conseil a constaté que, malgré quelques progrès isolés sur la voie de la maîtrise des armements et du désarmement nucléaires dans le contexte multipolaire actuel, la dynamique générale semblait être celle d'une régression alarmante. Parmi les principaux signes récents de ce retournement, on peut ainsi citer la fin du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, la rupture du Traité sur les forces conventionnelles en Europe et la rupture potentielle du Traité « Ciel ouvert », à quoi s'ajoute l'effondrement du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. Il a également relevé que, 25 ans après avoir été ouvert à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'était toujours pas entré en vigueur. Il s'est en outre déclaré profondément préoccupés par la résurgence, dans le discours et la pratique des États, de l'idée dangereuse selon laquelle l'arme nucléaire est utile et pourrait même être utilisée.

10. Le Conseil a également estimé que les armes biologiques et chimiques appelaient une action urgente. Comme l'a mis en évidence l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les épidémies de maladies infectieuses peuvent mettre le monde à l'arrêt, paralyser les économies, ébranler la sécurité mondiale et provoquer d'innombrables souffrances et pertes de vies humaines. Devant le Conseil de sécurité, le Secrétaire général a souligné que les faiblesses et le manque de préparation mis au jour par la pandémie donnaient une idée de la façon dont une attaque bioterroriste pourrait se dérouler – et pourraient en accroître le risque. Ces risques sont exacerbés par l'absence actuelle de mesures en matière de respect et de vérification ainsi que de transparence ou de soutien institutionnel solide

pour la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines. Les armes chimiques étant les armes de destruction massive les plus répandues et les plus utilisées dans l'histoire, le Conseil a également souligné qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes et pratiques pour défendre l'autorité et l'intégrité de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, afin de parvenir à l'élimination totale de ces armes et d'exclure leur utilisation par la mise en œuvre stricte de toutes ses dispositions.

11. Le Conseil a observé qu'après la guerre froide, l'utilité et la nécessité de la non-prolifération, de la maîtrise des armements, du désarmement et de la réduction des risques nucléaires ont semblé s'estomper dans les esprits. Par ailleurs, au sein de certaines institutions publiques compétentes, le rôle de la maîtrise des armements et du désarmement dans l'amélioration de la sécurité mutuelle et de la stabilité internationale est souvent remis en question. Dans ce contexte, les négociations multilatérales consensuelles sur le désarmement se trouvent dans l'impasse depuis plus de vingt ans, tandis que les voies de négociation bilatérales sont laissées en friche ou à un stade relativement naissant.

12. Le Conseil a constaté que le niveau actuel de tension et de méfiance géopolitiques stimulait les efforts de modernisation et d'expansion militaires, entretenant ainsi une dynamique profondément préoccupante.

13. Le Conseil a également noté que, si les avancées intervenues dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'espace extra-atmosphérique et les sciences nucléaires, biologiques et chimiques pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et réduire potentiellement les risques nucléaires, chimiques et biologiques si elles étaient exploitées correctement à des fins pacifiques, elles pouvaient également aggraver les risques de sécurité existants, créer des dangers supplémentaires et ouvrir de nouveaux domaines de conflictualité. Une mauvaise gestion de ces progrès technologiques ou de l'évolution rapide des technologies balistiques offensives et défensives pourrait réduire la prévisibilité et la confiance mutuelle, alimenter les courses aux armements et même engendrer une escalade rapide dans l'emploi de la force, pouvant conduire à l'utilisation d'armes nucléaires, y compris par accident ou par erreur de calcul.

14. Ensemble, ces facteurs qui se chevauchent ont créé un contexte international explosif où notre sécurité commune, tout comme celle des principaux protagonistes, est de plus en plus ébranlée et menacée.

Perspectives

15. Sur la question de la maîtrise des armements et du désarmement nucléaires, le Conseil a constaté plusieurs évolutions susceptibles de contribuer à améliorer le climat sécuritaire international.

16. Le Conseil s'est félicité de la récente prorogation pour cinq ans du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques), estimant que cet accord est utile à la fois pour la stabilité stratégique mondiale et pour les possibilités futures de renforcer les régimes existants de maîtrise des armements et de désarmement, en particulier par les États-Unis et la Fédération de Russie. Il a également pris note de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui traduit l'engagement des États qui y sont parties à parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce contexte, il a rappelé que le Traité trouvait son origine dans la prise en compte renouvelée par les États des conséquences humanitaires des armes nucléaires ainsi

que dans une insatisfaction fortement répandue face à la lenteur du désarmement nucléaire et de la mise en œuvre des engagements en matière de non-prolifération et de désarmement.

17. Le Conseil s'est félicité de la réaffirmation par la Fédération de Russie et les États-Unis et par la Chine et la Fédération de Russie du principe Reagan-Gorbatchev selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée.

18. Le Conseil a observé que d'autres questions importantes d'intérêt mondial, notamment la crise liée aux changements climatiques et la pandémie de COVID-19, pouvaient fournir des occasions substantielles de sensibiliser le public et de lui faire mieux comprendre les enjeux du désarmement. Ainsi, la pandémie et la crise climatique pourraient chacune être utilisées pour promouvoir un débat sérieux sur : a) les éléments constitutifs de la notion de « sécurité humaine » ; b) les moyens pratiques pour les États d'appliquer une définition élargie de la sécurité qui fasse ressortir les coûts plus larges de la compétition militaire et de la course aux armements.

19. Tout en notant qu'il est encore trop tôt pour connaître toutes les conséquences de la pandémie de COVID-19, les membres du Conseil ont dit y voir un signal d'alarme qui doit inciter à améliorer la préparation, la coopération internationale et la transparence, non seulement pour faire face aux futures crises sanitaires mais également pour affronter d'autres défis et catastrophes. À cet égard, observant également que la pandémie a mis en évidence les coûts directs et indirects des incidents liés à la biosécurité et à la sûreté biologique, le Conseil a souligné à quel point il était crucial de relancer les activités dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques et de renforcer la mise en œuvre de cet instrument, notamment par l'élaboration de mesures potentielles de vérification et de transparence.

B. Désarmement et maîtrise des armements nucléaires : objectifs actuels

20. Le Conseil s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée d'examiner les moyens de revitaliser et de moderniser l'architecture mondiale de désarmement et les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, à la fois pour faire face aux dangers et aux risques liés à la persistance des armes nucléaires et pour tracer la voie vers leur élimination totale. Un objectif intermédiaire serait de soutenir un environnement sécuritaire mondial plus stable et plus sûr à court terme, où les risques nucléaires seraient réduits et dans lequel des actions constructives permettraient de relancer la poursuite du désarmement nucléaire.

21. Réaffirmant que les armes nucléaires continuent de représenter une menace existentielle pour le monde, le Conseil a souligné que la communauté internationale devait continuer à focaliser ses efforts collectifs sur la prise de mesures concrètes, ancrées dans une vision commune et partagée renouvelée, qui permettent d'atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires d'une manière vérifiable, irréversible et transparente.

22. Le Conseil a souligné l'intérêt commun de tous les États Membres à coopérer en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement au niveau international afin de prévenir l'utilisation des armes nucléaires, que ce soit intentionnellement, par accident ou par erreur de calcul, et d'éviter les graves conséquences qui peuvent en découler. La nécessité de prévenir ces risques devrait permettre de faire émerger la volonté politique nécessaire pour poursuivre les progrès dans ce domaine.

23. Une solution crédible et praticable consisterait à prendre pour appui le système de désarmement et de maîtrise des armements en place depuis des décennies pour :

- a) préserver et renforcer les traités et accords existants ;
- b) maintenir et consolider la norme interdisant l'expérimentation, la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires ;
- c) réduire le rôle des armes nucléaires comme instruments de l'État ;
- d) examiner les risques des diverses innovations technologiques et leurs répercussions sur l'aggravation des dangers nucléaires ;
- e) analyser les technologies nouvelles et émergentes et les nouveaux domaines de conflictualité, y compris leurs interactions potentielles avec les armes nucléaires ;
- f) accroître les possibilités de mener un dialogue bilatéral, plurilatéral et multilatéral efficace ;
- g) promouvoir une action vérifiable et irréversible en vue du désarmement nucléaire, chimique et biologique.

24. Sur les moyens de mettre en place un régime de sécurité mondiale coopératif, le Conseil a souligné qu'il fallait disposer d'une panoplie d'outils diplomatiques diversifiés et modernes à même d'apaiser les tensions entre les États, de rétablir les habitudes de dialogue et de coopération, d'améliorer sensiblement la transparence, d'instaurer et de maintenir la confiance mutuelle, de s'abstenir de toute compétition nucléaire stratégique et de favoriser une moindre dépendance à l'égard des armes nucléaires dans les doctrines, dispositifs et politiques de sécurité nationale. En clair, il a considéré qu'il fallait, d'une part, que les États se parlent pour dégager des objectifs, des pratiques et un langage communs, et, d'autre part, que le public soit fortement mobilisé.

25. Cette panoplie d'outils servirait :

- a) à définir les principales problématiques stratégiques à l'origine des relations concurrentielles actuelles, ainsi que leurs éléments constitutifs ;
- b) à les associer à des formes de réponse adaptées en vue de régler plusieurs préoccupations en tandem. Le cas échéant, cerner un élément particulier d'une préoccupation stratégique plus large et y répondre pourrait permettre de réduire la portée d'une initiative à un ensemble clair de résultats réalistes.

26. Selon le Conseil, la réalisation de ces objectifs nécessitera diverses actions formelles et informelles, comme celles préconisées dans la section du présent rapport consacrée aux principaux points et recommandations. De telles actions nécessiteront un engagement simultané par les voies officielles et officieuses, notamment pour recueillir les éclairages des parties prenantes de la société civile et obtenir leur soutien. La nécessité d'envisager diverses voies et pistes d'action et de discussion est particulièrement frappante au vu de la situation des négociations actuelle, notamment l'impasse profonde dans laquelle se trouvent empêtrés les mécanismes intergouvernementaux de désarmement.

C. Désarmement et maîtrise des armements nucléaires : stratégies d'appui

27. On trouvera dans les paragraphes suivants certaines propositions et conclusions clefs issues des délibérations du Conseil. Ensemble, ces propositions et conclusions forment les éléments d'un programme de collaboration entre tous les États Membres et la société civile en vue, d'une part, de réduire les dangers que posent les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, et, d'autre part, de relancer la quête d'un monde exempt de ces armes.

Mobiliser le soutien des États Membres pour relancer la quête de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive

Principaux points et recommandations

28. La communauté internationale doit en priorité préserver et renouveler le système existant de mesures, d'accords et de traités bilatéraux et multilatéraux de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement, qui a été bâti au fil des générations, afin de réduire la probabilité d'une guerre nucléaire et de s'appuyer sur cette base pour poursuivre le but ultime qui est celui de l'élimination des armes nucléaires. Autrement dit, tous les éléments doivent être mis en œuvre dans leur intégralité, et ce, de manière vérifiable et transparente.

29. La préservation et le renforcement de l'architecture existante en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement constituent le fondement essentiel de la reformulation de stratégies en la matière pour tenir compte des réalités, des enjeux et des tendances qui caractérisent le monde contemporain. Le Conseil a noté que les États-Unis et la Fédération de Russie détenaient ensemble la grande majorité des arsenaux nucléaires stratégiques du monde et que ces deux pays n'avaient pas épuisé toutes les possibilités de procéder à de nouvelles réductions bilatérales. Par ailleurs, le caractère multipolaire du monde oblige tous les États, y compris les États dotés d'armes nucléaires, à engager un dialogue efficace sur la manière : a) de s'abstenir de toute concurrence dans le domaine de la sécurité stratégique et de réduire les dangers nucléaires ; b) d'adopter des mesures de maîtrise des armements et de désarmement qui ramèneront les États sur une voie commune vers un monde exempt d'armes nucléaires, chimiques et biologiques.

30. Les États-Unis et la Fédération de Russie ainsi que les autres parties au Traité « Ciel ouvert » devraient s'efforcer de préserver le Traité, en tirant parti de la prorogation réussie de cinq ans du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques par la Fédération de Russie et les États-Unis. Le Conseil a souligné l'importance de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, estimant qu'une issue positive était dans l'intérêt de tous les États parties. En outre, les États devraient s'engager dans un effort collectif mondial pour soutenir d'autres traités de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement, tels que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, et soutenir pleinement une telle action. Le Conseil a également souligné que les États devraient se saisir d'autres échéances à court terme pour relancer le dialogue multilatéral et obtenir des résultats concrets, notamment les prochaines conférences d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et de la Convention sur les armes biologiques. Il a en outre souligné qu'il était urgent de renforcer le soutien institutionnel à ces traités et autres instruments. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'a que trop tardé, représenterait une étape concrète importante qui permettrait non seulement de réaffirmer l'importance de l'architecture de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement, mais également de créer une dynamique politique susceptible de venir la renforcer.

31. Compte tenu de l'environnement sécuritaire international tendu, le Conseil a souligné qu'il fallait prendre des mesures de réduction des risques et notamment engager des actions visant à faire preuve de retenue nucléaire, à renouveler ou à renforcer des dialogues bilatéraux et multipartites solides et orientés vers l'action à cette fin, à réduire la probabilité d'un conflit conventionnel et à améliorer la transparence et les méthodes de vérification. Tous les États devraient également

observer et défendre le moratoire sur les essais nucléaires en attendant de parvenir à faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et favoriser une action soutenue et concrète pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Tous les États devraient également coopérer en vue de garantir le respect de l'interdiction juridique de l'utilisation des armes chimiques et biologiques.

32. Il est essentiel de renforcer le dialogue officiel et officieux, dans le but notamment d'accroître la transparence entre les États concernés. Ce dialogue, qui devrait porter sur la taille, la composition et la gestion des arsenaux nucléaires ainsi que sur les plans futurs en la matière, contribuerait à une meilleure compréhension partagée des doctrines et des processus décisionnels nationaux, tant entre les États dotés d'armes nucléaires que vis-à-vis de la communauté internationale au sens large. En particulier, l'établissement de voies de communication claires en cas d'événements imprévus susceptibles de conduire à l'utilisation d'armes nucléaires pourrait contribuer à prévenir les erreurs de calcul des adversaires, tout en renforçant la responsabilité et la confiance mutuelle.

33. En outre, le Conseil a noté que les mesures de confiance, tant classiques que nouvelles, devaient constituer un élément central des efforts visant à rétablir la confiance ainsi qu'à réduire et à atténuer les risques. À cet égard, il a estimé que les initiatives potentielles des États ou d'autres acteurs visant à obtenir des succès limités dans la revitalisation de l'action de sécurité coopérative présentaient un intérêt. Il a également encouragé les initiatives qui élargissent et ouvrent les voies de communication aux niveaux bilatéral, régional, plurilatéral et multilatéral, en vue de mener des dialogues concomitants et concurrents si nécessaire, y compris, par exemple, le projet actuel de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

34. À ce propos, le Conseil considère que la mise en place de dialogues renouvelés, soutenus et substantiels entre les États dotés d'armes nucléaires, à de multiples niveaux, est indispensable pour rétablir la coopération et la confiance mutuelle, assurer la stabilité stratégique et promouvoir une réduction substantielle des risques stratégiques. Il a noté que ces discussions pourraient porter sur les préoccupations stratégiques respectives de chaque partie concernant les armes nucléaires et les considérations connexes, telles que les armes classiques, les défenses antimissiles ainsi que d'autres questions liées aux technologies nouvelles et émergentes, notamment les activités dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique, et leur impact potentiel respectif et global sur la stabilité stratégique.

35. En ce qui concerne le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Processus P5, le Conseil a noté que les États dotés d'armes nucléaires devraient :

a) Élargir leurs discussions afin de discuter et de convenir de mesures visant à promouvoir une meilleure compréhension des perceptions et des dispositifs, à réduire les risques stratégiques et à renforcer la confiance et la coopération ;

b) Actualiser leurs discussions afin d'accroître la transparence et d'intégrer une approche orientée vers l'action plus discernable ;

c) Montrer l'exemple en préservant et en renforçant le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment en faisant progresser les efforts visant à vérifier leur respect des dispositions du Traité et celle des États Membres, et en s'acquittant pleinement de leurs obligations en matière de désarmement au titre de l'article VI du Traité et de leurs engagements passés ;

d) Accroître la transparence de leur dialogue et favoriser l'interaction avec les États non dotés d'armes nucléaires sur les résultats obtenus dans ce cadre.

36. Le Conseil a noté que, dans leurs dialogues, les États devraient s'engager à résoudre ou à dépasser les problèmes hérités du passé afin d'aborder des sujets tournés vers l'avenir dans le cadre d'un vaste programme de désarmement et de maîtrise des armements pour le XXI^e siècle. Compte tenu des nombreuses préoccupations liées à la maîtrise des armements qui nécessitent une action urgente, les États devraient s'efforcer de traiter et de minimiser les risques liés à l'ensemble des préoccupations stratégiques et non seulement ceux liés aux armes nucléaires. Il s'agit notamment de l'impact des technologies militaires nouvelles et évolutives (armes classiques avancées, défense antimissile, guerre électronique) et de l'extension de la compétition à de nouveaux domaines (intelligence artificielle, espace extra-atmosphérique, cyberspace), y compris le lien entre les nouvelles technologies et les armes nucléaires. Selon que leur objet porte sur telle technologie ou tel domaine, ces dialogues devraient associer de nombreux autres États, par exemple en ce qui concerne les activités dans l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace et celles liées à la vérification et à la réduction des risques. Ces autres États doivent être activement associés aux efforts visant à réglementer ces zones.

37. Cet ensemble de dialogues bilatéraux, plurilatéraux, régionaux et multilatéraux pourrait ouvrir la voie à de futures actions de désarmement et de maîtrise des armements. Ces initiatives pourraient prendre la forme de traités bilatéraux ou multilatéraux juridiquement contraignants, assortis de dispositions détaillées en matière de vérification, lorsque de tels accords sont opportuns. Toutefois, de nombreuses autres options peuvent être envisagées. Ainsi, par exemple, les États pourraient chercher à conclure des accords officiels qui sont politiquement mais non juridiquement contraignants pour leurs parties, ou des actions unilatérales prises dans l'attente d'une réciprocité, que ce soit ou non en coordination avec d'autres États. Les initiatives pourraient également prendre la forme de déclarations conjointes, de codes de conduite, de « règles de route » bilatéraux, multipartites et multilatéraux, ou de mesures de transparence. Parmi les autres outils possibles, on peut citer les dialogues informels entre les États Membres et les experts – à l'initiative éventuellement du Secrétaire général – ainsi que les groupes d'experts gouvernementaux et les groupes de travail d'experts. Le Conseil a noté que la forme et les modalités précises d'une initiative donnée dépendaient des questions en débat ainsi que des partenaires de négociation en présence. Il a également indiqué qu'il était possible de chercher à mettre en œuvre simultanément des ensembles de mesures multiples.

38. Les membres du Conseil ont en outre souligné qu'il importait de faire pleinement appel aux mécanismes existants, notamment à la Première Commission de l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement. Prenant acte des réalisations passées de la Conférence, ils ont exprimé le ferme désir de la voir reprendre les négociations sur le désarmement nucléaire et sur d'autres questions de stabilité stratégique, et ont à nouveau souligné qu'il importait que les membres de la Conférence fassent montre de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour lui permettre de remplir son mandat.

Veiller à ce que les mesures engagées par le Secrétaire général permettent de développer de nouvelles approches pour parvenir à un monde sans armes nucléaires

Principaux points et recommandations

39. Comme il l'a fait depuis sa création, le système des Nations Unies dans son ensemble – sous la direction du Secrétaire général – doit rester inflexible dans son appui en faveur de l'élimination mondiale définitive des armes nucléaires et des autres

armes de destruction massive et doit intégrer le désarmement à toutes ses priorités. Conscient des mesures énergiques prévues dans le programme de désarmement « Assurer notre avenir commun », le Conseil a évoqué au cours de ses délibérations les mesures supplémentaires que le système des Nations Unies pourrait engager pour permettre l'élaboration de nouvelles approches en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

40. Le Conseil a souligné qu'il était indispensable que le Secrétaire général continue à promouvoir et à défendre avec vigueur la vision d'un monde sans armes nucléaires. Il a exprimé la conviction que le Secrétaire général pourrait user de ses bons offices pour soutenir et renforcer la norme interdisant l'emploi des armes nucléaires. Il a également considéré que le Secrétaire général pourrait plaider avec profit en faveur de la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité nationale.

41. Le Conseil a préconisé que le Secrétaire général continue à encourager un dialogue renforcé, en particulier entre les États concernés, et à offrir ses bons offices en vue de faciliter les dialogues informels en vue d'instaurer la confiance et de parvenir à une compréhension commune. Il a pris note des réunions que le Conseil de sécurité a consacrées par le passé à la non-prolifération et au désarmement nucléaires et estimé à cet égard que le Secrétaire général pourrait encourager les membres du Conseil à envisager de consacrer un débat à la réduction des dangers posés par les armes nucléaires et de rechercher les moyens d'aller de l'avant.

42. Le Conseil a proposé que le Secrétaire général stimule une conversation mondiale multipartite sur ce que pourrait être un monde durable et sûr sans armes nucléaires.

43. Le Conseil a recommandé au Secrétaire général de promouvoir et de faciliter la participation des États membres afin de contribuer à renouveler la réflexion sur les moyens d'aller de l'avant pour relever les défis du monde actuel en matière de non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, de contrôle des armements et de désarmement.

Examiner les liens entre les domaines technologiques clefs (cyberespace, espace extra-atmosphérique et autres) qui ont une incidence sur la sécurité internationale, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive

Principaux points et recommandations

44. Dans le cadre d'une nouvelle vision visant à faire progresser le désarmement et la maîtrise des armements nucléaires, les États devraient prendre l'habitude de discuter des questions stratégiques dans le cadre de formats et d'instances variés afin de contribuer à briser les cloisonnements entre les différentes préoccupations en matière de maîtrise des armements et d'exploiter au maximum les pistes de solution. Le Conseil a noté que, jusqu'à présent, aucun processus intergouvernemental n'avait abordé les préoccupations relatives à la manière dont les innovations technologiques étaient susceptibles d'accroître les risques d'emploi de l'arme nucléaire.

45. Notant que les initiatives intergouvernementales en cours pouvaient contribuer à relever les défis posés dans certains domaines (cybersécurité, espace extra-atmosphérique, systèmes d'armes létaux autonomes), le Conseil a souligné qu'il était absolument nécessaire de promouvoir une meilleure compréhension des liens entre l'évolution des capacités technologiques et les nouveaux défis à travers un large éventail de questions liées à la maîtrise des armements, et des risques d'utilisation des armes nucléaires en particulier. Un examen complet de la manière dont les capacités nucléaires et non nucléaires s'enchevêtrent de plus en plus permettrait aux États et aux autres parties prenantes d'élaborer des moyens pratiques d'atténuer les

risques de recoupement qui en résultent. La constitution d'un groupe d'experts gouvernementaux sur cette question ou l'établissement d'un rapport par le Secrétaire général sur le sujet pourraient être d'une grande utilité à cet égard.

46. Le Conseil a estimé qu'il y avait certains domaines dans lesquels les États pouvaient prendre des mesures plus immédiates pour atténuer les risques d'erreurs de calcul ou de malentendus, comme les accords sur la non-interférence dans les systèmes de commandement, de contrôle et de communication nucléaires. Les États pourraient également prendre des mesures unilatérales appropriées pour veiller à ce que le contrôle des armes nucléaires ne puisse pas faire l'objet de décisions opérationnelles non autorisées, involontaires ou accidentelles.

47. Le Conseil a noté que, pour réussir, tout effort visant à relancer la poursuite du désarmement et de la maîtrise des armements nucléaire doit associer des voix nouvelles et différentes, officielles, semi-officielles et issues de la société civile. Gardant à l'esprit le caractère intergouvernemental des négociations multilatérales et internationales et des actions connexes compte tenu du rôle primordial que les États jouent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que dans la sauvegarde de la souveraineté des États et de la sécurité nationale, il a néanmoins noté que, historiquement, la participation de la société civile – y compris des organisations de femmes – avait été essentielle pour aider à créer des incitations et des pressions qui poussent à agir. Pour ce qui est de l'avenir, il a noté que le système des Nations Unies pourrait envisager un large éventail d'options permettant d'intensifier et de maintenir le dialogue entre les experts juridiques, les décideurs, les spécialistes des technologies et les autres parties prenantes non étatiques sur les questions liées aux nouvelles technologies, y compris la participation pleine et égale des femmes, en vue d'identifier des approches créatives pour relever les nouveaux défis.

Mobiliser la participation et le soutien du public pour une action décisive en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive

Principaux points et recommandations

48. Le Conseil a souligné que la relance de la quête d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive passait par une mobilisation politique renouvelée et un leadership fort. Il faut également un discours convaincant sur les efforts de désarmement nucléaire, qui permettrait à la fois de sensibiliser davantage l'opinion publique et de mobiliser son appui en faveur d'une action politique décisive. Ce discours pourrait inviter les dirigeants politiques et les responsables gouvernementaux à se considérer également comme citoyens du monde, en soulignant que les risques et les conséquences de leurs actions, y compris le recours aux armes nucléaires, ont des ramifications mondiales. À cet égard, le Conseil a noté que l'Organisation des Nations Unies devraient solliciter et exploiter les conseils et la collaboration de diverses parties prenantes (universités, médias, organisations de la société civile, Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, associations de jeunes, groupes de réflexion et autres dont le secteur privé). Il serait également profitable d'engager un dialogue avec les communautés directement touchées par ces armes.

49. Le Conseil a proposé que le Secrétaire général nomme un envoyé spécial pour le désarmement et la société civile, qui serait placé sous l'autorité de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et qui mènerait une action auprès de la société civile, du grand public et d'autres parties prenantes essentielles en vue de donner de la visibilité aux questions de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement.

50. Le Conseil a préconisé que le Secrétaire général et le Bureau des affaires de désarmement redoublent d'efforts pour sensibiliser le grand public et lui faire mieux comprendre la question en menant des actions ciblées, notamment en organisant régulièrement des réunions informelles et en dispensant une éducation en matière de désarmement.

III. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

51. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, en sa qualité de conseil d'administration de l'UNIDIR, s'est réuni à deux reprises en 2021 : le 2 février et le 17 juin. Ces deux réunions se sont déroulées virtuellement en raison de la pandémie. À ces réunions, le fonctionnaire responsable, Giacomo Persi Paoli, en février 2021, et le nouveau directeur de l'Institut, en juin 2021, ont rendu compte au Conseil des activités menées par l'Institut.

52. Lors de sa réunion tenue en février 2021, le Conseil a félicité l'UNIDIR des travaux menés en 2020, année qui a marqué le quarantième anniversaire de l'Institut. En particulier, il a noté que, malgré les fortes perturbations causées par la pandémie, l'UNIDIR avait publié un nombre record de publications (52) et organisé 48 manifestations et que les activités de l'Institut avaient réuni quelque 7 600 participants. Il a salué l'accroissement de la visibilité de l'UNIDIR et le renforcement de sa présence en ligne, mis en évidence par la forte augmentation du nombre de visiteurs sur le site Web (en hausse de 75 %) et du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux (en hausse de 35 %). Il a souligné l'importance des efforts faits par l'Institut pour s'acquitter de son mandat tout en veillant à bien préserver la santé et le bien-être de son personnel, et a exprimé son soutien à cet égard. Pendant la pandémie, l'Institut a fait la preuve de sa vigueur, de sa capacité d'adaptation et de sa résilience.

53. Le Conseil a reconnu l'importance du rôle rassembleur privilégié que joue l'UNIDIR en faveur du désarmement multilatéral et encouragé l'Institut à poursuivre les efforts menés pour faciliter le dialogue et générer des idées. Il s'est félicité des efforts déployés par l'Institut pour dialoguer avec divers publics et rechercher de nouvelles possibilités de recherche au-delà de Genève, ainsi que pour faire traduire ses produits de recherche dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Il a également pris note de la création prochaine d'un bureau de liaison à New York. Il a encouragé l'Institut à tirer davantage parti des partenariats et des chercheurs implantés localement dans le cadre de ses activités de recherche appliquée pendant la pandémie. Il a également invité l'Institut à examiner comment le modèle de fonctionnement de l'UNIDIR pourrait changer à long terme sous l'effet de la pandémie, notamment sur le plan des voyages et des manifestations. Il a recommandé que l'Institut continue de s'employer à suivre, contrôler et évaluer de manière mesurable l'incidence de son travail, notamment en travaillant à l'élaboration d'un ensemble harmonisé d'indicateurs permettant d'apprécier l'impact de l'ensemble des programmes.

54. Le Conseil a constaté que la situation financière de l'UNIDIR continuait de s'améliorer. Les recettes de l'Institut ont augmenté pour s'établir à 6,8 millions de dollars en 2020, tandis que ses dépenses ont progressé pour atteindre 6,0 millions de dollars. Il a également pris note des prévisions de dépenses révisées de l'Institut pour 2021. Il a en outre pris acte des efforts déployés par l'UNIDIR pour diversifier sa base de donateurs, notamment en l'élargissant au secteur privé et aux fondations. Il a rappelé son souhait de recevoir les informations financières avant ses réunions dans une perspective de dialogue constructif.

55. Le Conseil a salué la récente résolution de l'Assemblée générale sur l'UNIDIR (résolution 75/82) et en particulier l'invitation qui est faite au Secrétaire général de présenter, dans le cadre du budget-programme pour 2022, une proposition visant à augmenter la subvention accordée à l'Institut. Il a réitéré sa recommandation de longue date selon laquelle la subvention accordée à l'Institut devrait être augmentée en proportion de ses besoins actuels et conformément aux recommandations que le Secrétaire général avait formulées dans son rapport de juillet 2018 (A/73/284). Il a également salué l'appel lancé par l'Assemblée, qui a demandé à tous les États Membres de continuer à soutenir financièrement l'Institut, si possible au moyen de contributions pluriannuelles et non préaffectées, de façon à concourir à long terme à la viabilité, à l'indépendance et à l'impartialité de l'UNIDIR et à la qualité de ses travaux. Compte tenu de sa propre recommandation antérieure (A/75/283), le Conseil s'est félicité de la récente demande de l'Assemblée et des efforts que le Secrétaire général a ensuite déployés pour mettre des locaux à la disposition de l'Institut au Palais des Nations à Genève au taux réduit établi pour couvrir uniquement les dépenses de fonctionnement.

56. Le Comité a appuyé la volonté de l'UNIDIR de rétablir le poste de directeur adjoint (D-1) en 2021, compte tenu de la taille actuelle de l'Institut et de l'ampleur de ses activités et grâce aux économies permises par la suppression de deux postes P-5 (1 poste de directeur des opérations et 1 poste de responsable de la recherche).

57. Le Conseil a approuvé les grandes priorités de recherche de l'UNIDIR pour 2021 et attend avec intérêt de prendre connaissance du nouveau plan stratégique pluriannuel proposé par le Directeur. Dans le domaine des armes classiques, ces priorités consisteront notamment à renforcer les politiques et les pratiques en matière de gestion des armes et des munitions, à adapter la maîtrise des armes classiques à l'évolution de la guerre conventionnelle, et à prévenir et d'atténuer la violence armée dans les environnements urbains et locaux. Dans le domaine du genre et du désarmement, il s'agira d'étudier la question de la cybersécurité sous l'angle du genre, notamment les problématiques liées aux femmes dans la cyber-main-d'œuvre, au harcèlement en ligne, au renforcement des capacités tenant compte du genre et à l'équité dans les systèmes d'intelligence artificielle, tout en recherchant les moyens d'intégrer les questions de genre et d'améliorer la participation des femmes à la gestion des armes et des munitions. En ce qui concerne le projet de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, les priorités seront de combler les lacunes en matière de recherche, de renforcer les capacités en vue de futures négociations et de continuer à encourager le dialogue régional. Dans le domaine de la sécurité et de la technologie, il s'agira de faciliter la mise en œuvre de cybernormes et de renforcer les mécanismes de gestion des cybercrises, d'étudier les conséquences de l'utilisation croissante de l'autonomie dans les systèmes d'armes et autres applications militaires, et de favoriser une meilleure compréhension des défis et des possibilités en matière d'innovation en se penchant en particulier sur la déstabilisation numérique. Enfin, dans le domaine des armes de destruction massive et des autres armes stratégiques, les priorités seront de s'interroger sur l'avenir de la maîtrise des armements et du désarmement des armes de destruction massive, de réduire l'imprévisibilité stratégique, de renforcer le respect des normes, d'améliorer la transparence et la vérification nucléaires, et enfin de promouvoir la sécurité et la durabilité de l'espace.

58. En raison des contraintes de temps, le Conseil s'est fait communiquer des informations ciblées sur trois domaines d'activité de l'UNIDIR : le dialogue sur le désarmement nucléaire, la dissuasion nucléaire et la maîtrise des armements stratégiques ; les activités en faveur de la Convention sur les armes biologiques ; le désarmement et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il a salué les travaux menés par l'UNIDIR dans le domaine du dialogue sur le désarmement

nucléaire, la dissuasion nucléaire et la maîtrise des armements stratégiques. Les priorités immédiates du programme comprennent la recherche de moyens de refonder la maîtrise des armements stratégiques et de relancer la poursuite du désarmement nucléaire. Le Conseil a salué l'action menée par l'UNIDIR en faveur de la Convention sur les armes biologiques, qui vise à stimuler la réflexion sur les options et les solutions que les États parties peuvent envisager pour renforcer cet important instrument de désarmement à la neuvième conférence d'examen. Il a exprimé son soutien au travail fait par l'UNIDIR pour renforcer les synergies entre le désarmement et le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. En 2021, dans le cadre des activités consacrées aux questions de genre et de désarmement, l'UNIDIR facilitera le dialogue sur les moyens d'intégrer la gouvernance des armes dans le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les avantages en découlant et dégagera les bonnes pratiques font le lien entre le désarmement et les grandes thématiques du programme. En collaboration avec les États Membres et les parties prenantes, l'Institut s'emploiera à encourager la collaboration entre les différentes parties du système multilatéral en veillant à ce que les traités et conventions applicables servent à tous.

59. À sa réunion tenue en juin 2021, le Conseil a examiné et approuvé le projet de programme de travail et de plan financier pour 2022 (voir [A/75/134](#)), en tenant compte notamment des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget. Il a salué la nomination du nouveau directeur de l'UNIDIR, Robin Geiss, qui a rejoint l'Institut en avril 2021, et accueilli avec satisfaction le rapport dans lequel le Directeur a rendu compte en détail des activités menées par l'Institut en 2020. Il a pris note avec satisfaction du travail accompli par l'ancienne directrice, Renata Dwan. Il a également pris acte des premières impressions du nouveau directeur et des priorités à court terme prévues, notamment le recrutement du directeur adjoint, le renforcement des capacités de communication numérique de l'Institut et la mise en place du bureau de liaison de l'UNIDIR à New York.

60. En ce qui concerne la communication, les membres du Conseil ont salué les récents efforts faits par l'Institut, en particulier son action remarquable tout au long de la pandémie, et ont soutenu les plans de l'Institut visant à renforcer les communications numériques. À cet égard, ils ont proposé de tirer parti des capacités existantes au sein du système des Nations Unies, notamment pour réduire au minimum les coûts de fonctionnement. En outre, ils ont préconisé que l'Institut réfléchisse aux moyens de veiller à ce que ses communications restent accessibles à tous les publics, y compris aux personnes en situation de handicap.

61. Le Directeur a annoncé que le bureau de liaison de New York, récemment mis en place, devrait permettre d'approfondir les connaissances, les partenariats et les possibilités en matière de mobilisation des ressources. L'attaché de liaison de classe P-4 qui compose ce bureau à New York a déjà été amené à rencontrer ses homologues à New York, dans le respect des restrictions liées à la COVID-19. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait que l'UNIDIR élabore des indicateurs clairs qui permettent de mesurer efficacement l'utilité du nouveau poste.

62. En ce qui concerne la proposition du Secrétaire général tendant à l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut dans le cadre du budget-programme 2022, le Conseil, qui recommande depuis longtemps que cette subvention soit augmentée en proportion de ses besoins actuels, a fortement soutenu la proposition faite par le Secrétaire général d'accroître la subvention de 364 900 dollars.

63. Par ailleurs, les membres du Conseil se sont à nouveau félicités, comme ils l'avaient fait en février 2021, des efforts déployés par l'Institut pour élargir et diversifier ses publics à l'échelle mondiale et notamment pour s'adresser au grand

public et aux jeunes. Ces efforts doivent se poursuivre, au moyen notamment d'initiatives renforcées de communication, de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités. En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, ils ont invité l'UNIDIR à envisager diverses initiatives et notamment des actions ciblées visant à mobiliser les jeunes des différentes régions. Ils ont salué les mesures que l'Institut continue de prendre pour faire traduire ses travaux de recherche dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dont l'arabe. Le Conseil a exprimé son soutien aux initiatives engagées par l'Institut pour accroître la diversité des compétences en matière de recherche, notamment en concluant des accords avec des chercheurs invités, des chargés de recherche non résidents et des universitaires rémunérés. En outre, il a encouragé l'Institut à envisager de se doter de capacités en matière de prospective et d'analyse des jeux stratégiques et de mener des recherches sur le lien entre maîtrise des armements et développement économique. Enfin, les membres du Conseil ont réaffirmé que l'Institut devait renforcer ses activités de mobilisation de ressources pour se donner les moyens financiers nécessaires au maintien et à l'élargissement du champ et de la portée de ses travaux.
